

Arrêté temporaire de circulation

RUE JOHANNES (VILLEDEIU-LA-BLOUERE), LA CROIX ROULET (D246) (VILLEDEIU-LA-BLOUERE), RUE DU CHRIST ROI (D246) (VILLEDEIU-LA-BLOUERE) et RUE DU GRAND LOGIS (VILLEDEIU-LA-BLOUERE)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,

VU la demande par laquelle **SARL BOUCHET FRANCIS & FILS** demeurant **10 ancienne route de Trémentines 49340 VEZINS** représentée par **Simon ROY** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux de **suppression d'une zone de circulation provisoire** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du **02/06/2025 au 23/06/2025** RUE JOHANNES (VILLEDEIU-LA-BLOUERE), LA CROIX ROULET (D246) (VILLEDEIU-LA-BLOUERE), RUE DU CHRIST ROI (D246) (VILLEDEIU-LA-BLOUERE) et RUE DU GRAND LOGIS (VILLEDEIU-LA-BLOUERE),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 02/06/2025 et jusqu'au 23/06/2025, :

- RUE JOHANNES, du 2 jusqu'à LA CROIX ROULET (D246)
- à l'intersection de LA CROIX ROULET (D246) et de la RUE DU CHRIST ROI (D246)
- RUE DU GRAND LOGIS, de LA CROIX ROULET (D246) jusqu'au 5341

empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, mise en place de panneaux AK5. La voie sera maintenue sur une largeur de 4 mètres.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SARL BOUCHET FRANCIS & FILS.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 14 mai 2025

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- SARL BOUCHET FRANCIS & FILS
- BRANGEON
- HDV
- Mairie Villedieu La Blouère

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.